



NEWSLETTER RH DES UNITÉS



ÉDITION N°69 - JANVIER 2025

Happy
New Year

Toute l'équipe du Service Ressources Humaines de la délégation régionale Occitanie Ouest vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

En espérant une année riche en partage et échanges



ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Revalorisation de la gratification des stagiaires

La gratification des stagiaires a été revalorisée au 1er janvier 2026, **passant de 4,35 €/heure à 4,50 €/heure**.

Toute nouvelle convention de stage doit comporter ce nouveau montant.

Revalorisation de la rémunération des doctorants

La rémunération brute des doctorants évolue de 2 200 €/mois à 2 300 €/mois au 1^{er} janvier 2026. Des avenants aux contrats de travail ont été établis et signés.

Convention de séjour de recherche : revalorisation du montant minimum du financement au 01/01/26

Suite à la revalorisation de la rémunération brute des doctorants, **le montant minimum du financement du séjour de recherche est porté à 1 848,50 euros** (rémunération nette mensuelle des doctorants contractuels de droit public) à compter du 1er janvier 2026.

Les règles de disponibilité dans la fonction publique évoluent

Le décret n° 2025-1169 du 5 décembre 2025 vise à offrir davantage de souplesse aux agents dans le recours à la disponibilité pour convenances personnelles et à simplifier la gestion administrative des droits à avancement conservés durant cinq ans en cas d'exercice d'une activité professionnelle en disponibilité.

Les principales évolutions apportées par ce texte sont les suivantes :

- **La suppression de l'obligation de réintégration de 18 mois**
- **La fin de la transmission annuelle des justificatifs d'activité permettant à l'agent en disponibilité de conserver ses droits à avancement, remplacée par une obligation unique, au moment de la réintégration**



ACTUALITÉS DU CNRS


Mise en place de la protection sociale complémentaire

Le 19 décembre dernier, tous les agents (fonctionnaires et contractuels) ont été destinataires d'un mail relatif à la mise en place prochaine de la protection sociale complémentaire.

Ce dispositif nouveau, auquel chaque agent sera tenu d'adhérer sauf cas particuliers de dispense, permettra de bénéficier d'une couverture renforcée des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident complété par deux garanties optionnelles permettant une protection améliorée à des tarifs maîtrisés.

Le CNRS prendra en charge la moitié de la cotisation au régime socle. Si les agents choisissent de prendre en plus une option pour améliorer leur protection, elle sera financée à 50% de son coût dans la limite de 5 € par mois par le CNRS. En ce qui concerne la prévoyance, qui couvre les risques liés à la perte de rémunération en cas d'incapacité (congé pour raisons de santé), d'invalidité et de décès, l'adhésion au nouveau régime proposé par le ministère restera facultative. En cas d'adhésion, le CNRS contribuera au financement de la cotisation prévoyance à hauteur de 7 € par mois. La campagne d'affiliation débutera en février 2026. A cette occasion, chaque agent recevra un courriel nominatif de la part de la MGEN permettant de suivre le parcours obligatoire d'affiliation. Ce courriel sera envoyé par la MGEN sur la boîte mail institutionnelle (@cnrs.fr).

L'activation de la boîte mail CNRS est une condition indispensable pour recevoir les informations et accéder au portail d'affiliation MGEN.

L'ensemble des informations pratiques et le calendrier de déploiement sont disponibles sur l'intranet (FAQ, cas de dispenses, tableaux des garanties, mode opératoire pour l'activation de la boîte mail institutionnelle...) et sur l'espace dédié de la [MGEN](#) . Afin de faciliter les démarches, un dispositif d'accompagnement sera mis en place à partir du début de l'année 2026 : réunions d'information, outils numériques d'aide à la décision, conseillers joignables à travers la centaine de centre départementaux, numéros dédiés...

ACTUALITÉS DU SRH

Abaissement du seuil des exonérations des cotisations salariales des apprentis

En application du [décret n°2025-290 du 28 mars 2025](#), les nouveaux contrats ayant débutés à compter du 1er mars 2025 sont concernés par cette nouvelle mesure d'exonération des cotisations salariales des apprentis.

La mise en production dans SIRHUS a été faite sur la paie de décembre 2025. Attention, les rappels de cotisations prennent effet rétroactivement à la date de recrutement de l'apprenti pour tous les contrats d'apprentissage qui débutent à compter du 1er mars 2025.



Nouvelle cotisation patronale Versement Mobilité Régionale et Rurale 0.15%

Cette nouvelle contribution se traduira par une nouvelle cotisation patronale qui vient en complément des cotisations patronales du versement mobilité (VM) et du versement mobilité additionnel (VMA).

Cette nouvelle cotisation patronale sera mise en production au CNRS en paie de décembre 2025 avec effet rétroactif au 01/11/2025 pour la région Occitanie.

Il y aura sur le bulletin de paie de décembre 2025, une ligne par mois régularisé du VMRR.

La fiche de coût d'un CDD et la fiche de coût salariaux seront mises à jour et intégreront cette nouvelle cotisation patronale.

Recrutement : Rappel important

La demande de recrutement dans Canopé et le contrat de travail doivent correspondre au niveau et à la durée de recrutement affichés dans Portail Emploi.

Signature électronique des contrats de travail

Comme indiqué lors de la dernière assemblée générale des DU le 27/11/2025, **les contrats seront signés électroniquement par les agents dans l'application Parapheur à compter du 1^{er} février 2026**. Lorsque le contrat sera signé par toutes les parties, les unités recevront une notification par email ainsi qu'un lien de téléchargement.

Compte Epargne Temps (CET) 2025

La campagne du Compte Epargne Temps (CET) touche à sa fin. La phase d'alimentation s'est terminée le 31 décembre 2025.

Pour tout agent ayant un solde de CET supérieur à 15 jours au 1er janvier 2026, le choix d'option est obligatoire, entre le 1er et le 31 janvier via Agate-Tempo, même s'il n'a pas alimenté son CET durant l'année 2025.

Si le choix d'option n'est pas effectué par l'agent, l'outil le fera automatiquement à compter du 1er février 2026 :

- RAFP – Retraite Additionnelle de la Fonction Publique - pour les titulaires,
- indemnisation pour les contractuels.

Aucune régularisation ne pourra être effectuée en dehors des dates précitées.

A noter : Suite à des mesures de sécurisation des données dans Agate-Tempo, le versement des indemnités de jours de CET (également le versement de jours de CET vers le RAFP) est exceptionnellement suspendu sur la paie de janvier et devrait intervenir sur la paie de février

Rappel de la campagne du Compte Personnel de Formation

Le dépôt des demandes de mobilisation du CPF au titre de la 1ère campagne 2026 s'effectue **jusqu'au 15 février 2026 au plus tard**. Ces demandes concernent uniquement des formations s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. **Consultez le guide pour toute information complémentaire !**



Fin de la campagne de mobilité interne d'hiver des IT

La campagne de mobilité interne des IT se termine ce 15 janvier 2026. Les unités ont jusqu'au 19 janvier pour recevoir les candidats en entretiens et jusqu'au 21 janvier pour faire leur choix.

Pour rappel :

- **Pour les NOEMI** : La prise de fonction interviendra à compter du 1er avril 2026.
- **Pour les FSEP** : Si arbitrage favorable de la part des instituts et de la DRH, la prise de fonction interviendra à compter du 1er avril 2026.
- **Pour les accueils en détachement** : Si arbitrage favorable de la part des instituts et de la DRH, la prise de fonction interviendra à compter du 1er juin 2026.



AGENDA

Atelier projet professionnel chercheurs et chercheuses (ANF)

Cette action de formation s'adresse aux chercheurs et chercheuses CNRS qui s'interrogent sur les possibilités de faire évoluer leur parcours et leur capacité à éventuellement réaliser une transition professionnelle. Il leur permet ainsi de réfléchir, entre pairs, à leur parcours professionnel avec le soutien de professionnels de l'accompagnement.

Les prochaines sessions se dérouleront à Paris aux dates suivantes :

2^{de} session : <ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} journée : 9 avril 2026• entretiens individuels : 1^{ère} série 23 avril au 6 mai2^{ème} série 8 au 19 juin• Retour d'expérience (REX) : 2 juillet 2026	3^{ème} session : <ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} journée : 10 septembre 2026• entretiens individuels : 1^{ère} série 5 au 16 octobre2^{ème} série 13 au 26 novembre• Retour d'expérience (REX) : 3 décembre 2026
---	---


Les souhaits d'inscription doivent être remontés avant le 15 mars 2026 aux adresses suivantes par un argumentaire de quelques lignes explicitant la motivation à suivre cet atelier et précisant la session souhaitée.



severine.payrau@cnrs.fr et christelle.dewilde@cnrs.fr

Formation "Conduire son projet doctoral"

Destinée aux doctorants de **1^{ère} année rémunérés par le CNRS**, cette formation fournit les clés et les outils pour mener son projet doctoral dans les meilleures conditions.

Une deuxième session aura lieu les 12 et 13 février 2026. Inscrivez-vous ICI ! 

Save the Date

Campagne d'attribution de l'éméritat

dépôt des dossiers jusqu'au 03 février 2026

Campagne des concours internes

inscription du 19 janvier au 19 février 2026

Campagne de Cristal

dossiers à transmettre le 26 janvier 2026 au plus tard

FORMATION

“3h Chrono pour faire face à la surcharge cognitive”

Inscription jusqu'au 16/02/2026

FORMATION

“Prévenir et gérer les conflits”

Inscription jusqu'au 19/01/2026

FORMATION

“Déléguer et motiver son équipe”

Inscription jusqu'au 06/03/2026

FORMATION

“Préparer son entretien annuel et rédiger son bilan d'activités (en distanciel)”

Inscription jusqu'au 06/03/2026

FORMATION

“Savoir communiquer et s'affirmer avec assertivité”

Inscription jusqu'au 06/03/2026

Retrouvez
l'ensemble de
nos Newsletters
RH et guide
en cliquant ici !

Vos
contacts
SRH

CNRS
Pratique